



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 22/05/2023

N/Réf. : BXL21027_708_PROT **BRUXELLES. Institut Anneessens Funck, Rue de la Grande Ile, 39 –**
Gest. : BDG/AW **Rue des Six Jetons, 1 (arch. E. ACKER et E. DHUICQUE)**
V/Réf. : AW/2043-0962 **(= Inventaire)**
Corr: Aurélie Wantier **PROTECTION : Demande de classement comme monument des**
anciennes Papeteries De Ruyscher

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 18/04/2023, nous vous communiquons *l'avis favorable et ses remarques* émis par notre Assemblée en sa séance du 10/05/2023, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©Brugis) et vue de l'entrée principale (©urban.brussels)

CONTEXTE

À l'angle des rues de la Grande Ile et des Six Jetons, un remarquable ensemble de bâtiments a été élevé en plusieurs phases, principalement dans le courant de la première moitié du XXe siècle, abritant les «Papeteries De Ruyscher», qui deviendront les «Papeteries de Belgique»¹.

Un premier noyau est réalisé - côté rue de la Grande Ile - en 1905 par l'architecte Ernest Acker, en style éclectique teinté d'Art Nouveau. Ses façades, hautes de 3 niveaux sur caves, mêlent briques de parement

¹ cfr https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_de_la_Grande_Ile/35/32571. L'histoire et l'architecture des lieux sont largement détaillées dans l'étude suivante : « Anciennes Papeteries De Ruyscher – Instituut Anneessens Funck – 39 rue de la Grande Ile et 1 rue des Six Jetons – Étude historique, Département Patrimoine Public - Cellule Patrimoine historique, août 2021.

émaillées claires, briques rouges, pierre bleue, bois et linteaux métalliques apparents à rosettes. L'ancien porche d'entrée, largement décoré et desservant la cour centrale, s'ouvrait de part et d'autre sur l'ancienne habitation du directeur et sur les bureaux. À l'intérieur de cette aile, de grands plateaux abritaient les espaces de production, avec des piliers en béton (apparents ou dissimulés aujourd'hui), des sols en carreaux de grès bicolores en damier ainsi qu'au rez-de-chaussée, les premiers bureaux et les comptoirs des ventes.



Vue de l'aile Acker en 1908 (© L'Emulation), vues actuelles du passage carrossable (extr. de l'étude historique accompagnant le dossier de demande)

Les papeteries sont agrandies lors d'une seconde phase, de 1924 à 1927, à l'angle et vers la rue des Six Jetons. L'architecte Eugène Dhuicque réalise cette extension en reprenant le langage d'Acker et en y intégrant des éléments Art Déco. La nouvelle partie compte 4 niveaux sur caves, déployant une nouvelle entrée spectaculaire sur le pan coupé. Deux pilastres colossaux encadrent le fronton et le portail en anse de panier est recouvert d'un auvent orné de décors en céramique. Avec cette nouvelle aile, les Papeteries sont réorganisées : la maison du directeur est démolie, la cour est agrandie et se pare d'un bow-window orné d'un « vitrail » - ou plutôt d'une glace peinte et gravée au sable -, située derrière le comptoir du hall d'accueil. À l'intérieur, de nouveaux bureaux sont créés au rez-de-chaussée, les espaces de circulation (cages d'escalier et dégagements) sont habillés de décors soignés (marbre coloré au sol, tesselles de mosaïque, lambris en céramique, lanterneaux, huisseries et quincaillerie,...).



Plan de situation des anciennes Papeteries avec les 4 bâtiments numérotés par ordre chronologique - Détails de l'entrée principale avec son auvent orné de céramiques polychromes (extr. de l'étude historique accompagnant le dossier de demande)



Détail du fronton et des amortissements en pierre bleue sculptés sommant le pan coupé - Vues du bow window de la cour intérieure (extr. de l'étude historique accompagnant le dossier de demande)

Des extensions sont réalisées plus tardivement : en 1949, une troisième construction vient s'accoler sur la droite du noyau édifié par Acker (actuel n°35) et, en 1987, un nouveau bâtiment est construit le long de la rue de la Grande Ile, face aux précédents (actuel n°46).

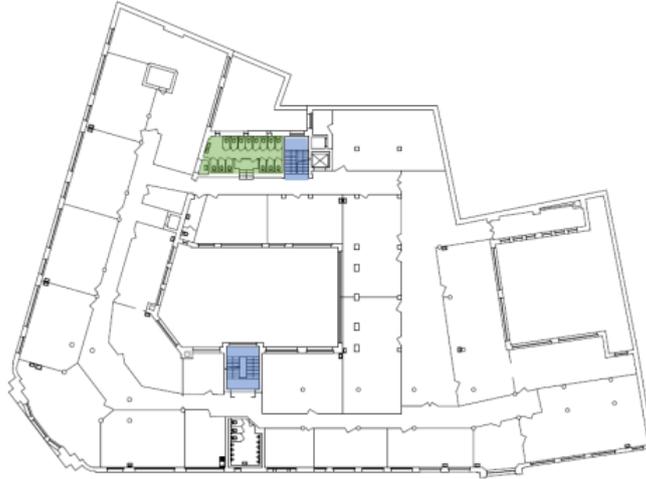
En 1968, le bâtiment devient une propriété communale et est réaffecté en établissement scolaire. En 1988, les châssis sont remplacés par des menuiseries uniformes en aluminium brun foncé. Les toitures ont également été rénovées.

DEMANDE

Le propriétaire, à savoir la Ville de Bruxelles, demande le classement des anciennes Papeteries, pour leur intérêts artistique, esthétique, historique, social, technique et urbanistique. Il est proposé le classement comme monument de l'ensemble des façades des anciennes Papeteries De Ruyscher (plus précisément pour les noyaux Acker et Dhucique), à savoir les façades à rue, du passage carrossable et de la cour intérieure, du petit pavillon édifié en toiture, et – concernant l'intérieur -, de certaines zones des sous-sol et rez-de-chaussée ainsi que des cages d'escalier et leurs dégagements. Les zones sont détaillées sur les plans ci-dessous.



Plans des sous-sols et du rez-de-chaussée, avec les zones à classer figurées en bleu (extr. du dossier de demande)



Plan du 1^{er} étage, avec les zones à classer figurées en bleu : les plans des autres niveaux ne sont pas repris mais la protection de ceux-ci est identique à ce qui est défini ici, excepté au R+2 ou R+3 où il serait intéressant de protéger un des anciens sanitaires, figuré ici en vert (extr. du dossier de demande)

AVIS

La Commission émet un avis favorable sur la demande de classement des anciennes papeteries comme monument. En effet, elle valide largement ce choix, vu la qualité architecturale et esthétique des deux noyaux originaux, vu le remarquable état de conservation du bien et vu la richesse de son histoire.

Si elle marque son accord sur la portée du classement et sur le périmètre proposé pour la zone de protection entourant le bien, elle souhaite cependant lister comme suit les parties à classer, afin de détailler de manière claire les éléments de valeur patrimoniale :

- les façades à rue de 1905 (noyau « Acker ») et de 1924-27 (noyau « Dhuicque ») se déployant de part et d'autre de l'angle entre les rues de la Grande Ile et des Six Jetons,
- l'ensemble des façades donnant sur la cour intérieure, le passage carrossable « Acker » et les sas d'entrée sous ce passage carrossable,
- pour l'intérieur :
 - ✓ concernant le noyau primitif « Acker » : se limiter à l'espace des anciennes vitrines des bureaux de la papeterie au rez-de-chaussée,
 - ✓ concernant l'extension « Dhuicque » : au sous-sol, le local « grille » sous le porche monumental, les sanitaires, les vestiaires et les toilettes; au rez-de-chaussée, l'ensemble à savoir le hall, les couloirs, les salles de réunion et bureaux administratifs; aux étages, les deux cages d'escalier avec leur main-courante ouvragée, le noyau sanitaire du 2^e étage (*local « 215 » sanitaire*) dans la mesure où il a conservé ses urinoirs, lavabos et portes d'origine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : awantier@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; c_rms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be